



Enfants en danger avec leur père

Par **Jonim**, le **07/07/2009** à **17:49**

Bonjour,

J'ai 2 enfants né d'un 1er mariage. Divorce amiable, garde des enfants, droit de visite du père. A la suite d'un appel au secours d'un autre de ses enfants, je me suis rendu à son domicile et constaté qu'il avait frappé sa nouvelle conjointe. Pompiers et gendarmes sont présents (poursuites pénales en cours)

J'ai entamé une procédure de retrait de droit de garde du père, car cet acte n'est que la conclusion de ce que je pressentais depuis un long moment à travers des mots ou actes utilisés par mes enfants au retour des week ends chez leur père.

Mes enfants voient une psychologue depuis septembre et semaine dernière, elle convenait que les enfants ne devaient plus être dans ce milieu violent (chez leur père). Elle a interrogé ce père sur ses agissements, et devant moi, celui ci confiait des actes d'humiliation et de violence (ainsi interprétés par la psy). Cette dernière se refuse cependant à tout signalement ou dénonciation auprès procureur ou JAF...

JAF vu en référé ce lundi. Elle (JAF) ne prend pas position (car mon dossier ne repose que sur des attestations, 1 procédure de violence conjugale de mon ex envers sa nouvelle conjointe..mais en l'absence de mes enfants, une plainte de ma part pour violence psychologique (conseil d'un gendarme m'ayant vu le soir où ils intervenaient, voir plus haut) , ET mon sentiment que les enfants sont plongés dans un environnement violent, ils n'ont que 2 et 7 ans !)

Par ailleurs, mon ex a fait 3 tentatives de suicide en 3 ans (présence des pompiers et gendarmes à chaque fois).

Enfin, et pour couronner le tout, mon ex m'avoue aujourd'hui, qu'il ne supporte plus son environnement actuel (nouvelle conjointe...), qu'il pense déménager à Toulouse (600kms d'ici), qu'il ne sait plus quoi faire, qu'il reconnaît que parfois il ne peut se contrôler, etc...

Bref, caractère très instable, parfois "accompagné" de son ami Jack Daniel, et une violence que j'ai vu augmentée (à mon époque, vers des biens : murs, vitres, meubles...puis vers lui : tentatives de suicide, puis vers les autres : sa nouvelle conjointe.

Ma crainte : Que mes enfants soient témoins de cette nouvelle violence, et pourquoi pas, victime.

Je sais qu'en France, les JAF font tout pour préserver la relation Enfants/Père et je trouve cela normal, mais moi Mère, que puis je faire pour protéger (et non sur-protéger) mes enfants ?

Mes enfants viennent de partir pour 1 mois avec leur père, j'ai peur...

Par **jeetendra**, le **07/07/2009** à **19:21**

bonsoir, juridiquement ce qu'il est possible de faire apparemment vous l'avez fait (saisine du jaf en référé), avez vous appelez le 119 - Allô Enfance en Danger, pour qu'il puisse trouver une autre solution plus adaptée au drame que vous et vos enfants vivez, il y a trop de souffrance, de drame, de malheur dans tout ça, courage à vous, cordialement

Par **Jonim**, le **07/07/2009** à **21:56**

Merci pour votre intérêt et votre réponse.

oui, déjà appelé, et effectivement, m'ont conseillé ces démarches.

Par ailleurs, je pense allé voir un pédo-psychiatre.

Le flou juridique qui entoure les psychologues (code déontologie inexistant...) m'étonne et me font penser que j'ai perdu du temps, même si cela a permis à mes enfants de s'ouvrir.